

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 03 MAI 2016 à 20 heures.**

Date de la convocation : **26 avril 2016**

Date d'affichage : **26 avril 2016**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX.

Absent : Gaëtan PERRON

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 MARS 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2016 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

LOGEMENTS COMMUNAUX DU CLOS DE LA CURE

Bruno BUIRON, Maire-Adjoint :

☞ Présente le courrier de Madame LAURENT Annie-Claude en date du 15 avril 2016 pour sa dédite du logement communal au 31 mai 2016.

☞ Précise que le délai de préavis est ramené à un mois vu que selon le bail du 30 juin 2015, il est stipulé que « Le délai est également réduit à un mois en faveur des personnes âgées de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile »

☞ Précise que le logement communal sera libre au 1^{er} juin, et qu'il y a besoin de travaux de rénovation pour pouvoir le relouer. Les travaux à prévoir seraient une meilleure isolation des murs donnant sur l'extérieur, un rafraîchissement des murs et des plafonds, une reprise d'une partie des sols et l'apport d'un système de circulation d'air.

En conséquence, une réflexion quant à l'investissement financier de la commune est en cours. A savoir : faut-il faire des travaux pour relouer 1 logement ou créer 2 logements, ou trouver une autre destination de ces locaux vacants et/ou de l'ensemble du bâtiment.

☞ Indique en plus que les deux salles en annexes (salle de réunion-archives et de catéchisme) d'une superficie de 71.29 m² ne répondent plus aux normes d'accessibilité et de sécurité, et ne sont pas équipées de toilettes. Du fait de la non utilisation de la salle du rez-de-chaussée depuis plus de deux ans, l'humidité qui s'installe n'est pas bonne pour le corps du bâtiment. Dans ce cadre, une étude est en cours pour rattacher ces deux salles à l'appartement juxtaposant. Parallèlement, la salle Tilleul serait mise à disposition pour les réunions paroissiales et les enseignements de catéchisme.

Une demande a été faite en mars 2016 au service du cadastre pour affecter ces deux pièces en tant que pièce d'habitation. Par la suite, la commune prendra la décision de les louer éventuellement au logement occupé par Mme Morellet et M. Cuminet.

Le Maire fait un tour de table de l'ensemble du conseil pour que chacun puisse s'exprimer sur le choix du devenir du logement.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la dédite de Madame LAURENT Annie-Claude au 31 mai 2016,

DECIDE de visiter le logement le lundi 06 juin à 19 h 00 pour que la commission bâtiments élargie des membres suivants : Christophe TEILLARD, Maurice MARECHAL,

Didier CHARVET, Laurence BORNEAT puisse travailler sur les différentes hypothèses,

CHARGE

☞ Antoine GROS, conseiller municipal et membre de la commission bâtiments de faire évaluer le coût de rénovation pour le logement,

☞ Le Maire de se renseigner auprès de la SEMCODA (ou un autre bailleur social) de la possibilité de lui transmettre la gestion locative de ce logement ou du bâtiment entier, à l'identique de l'autre bâtiment du Clos de la Cure.

DECIDE de prendre la décision lors d'un prochain conseil pour savoir ce qu'il sera décidé pour le bâtiment du clos de la cure ou du logement,

TRAVERSEE DU VILLAGE

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie rappelle que la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de la commune de Bénvy a été faite et la remise des offres était fixée au 04/04/2016 à 12h.

Quatre entreprises ont été consultées mais seulement trois ont répondu.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres est fixé au mercredi 4 mai en mairie avec l'agence départementale d'ingénierie avec laquelle une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avait été signée en date du 10 juin 2014.

Il est rappelé que le Maire, par délibération du 10 décembre 2014, est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat de «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » et que le maire est compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites (sur avis de la commission appel d'offre).

Pour information, le montant est d'environ 13 500 € HT pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la traversée du village.

Il indique que les critères de notation sont à hauteur de 40 % pour le prix et de 60 % pour la valeur technique.

FACTURATION HAISSOR POUR ASSOCIATION ADAPA

Bruno BUIRON, adjoint, rappelle à l'ensemble des membres du conseil, le mode de facturation actuelle, à savoir 75 % pris en charge par les locataires et 25 % par la Mairie. (Rappel : règlement adopté en séance de conseil du 29 juillet 2015).

Il indique que cette répartition est difficilement respectable pour un suivi mensuel.

Une proposition de facturation sur un système forfaitaire sera faite à l'ensemble des locataires du dispositif HAISSOR le 7 mai prochain par la mairie et le 10 mai avec l'ADAPA, à savoir :

- * Proposition de forfaitisation annuelle, avec régularisation trimestrielle
- * Régularisation à la minute (et non au quart d'heure) en fin de trimestre civil
- * Régularisation pour les locataires et pour la Mairie
- * Par bénéficiaire et par mois :

$$12\text{h} / 5 = 2,5\text{h}$$

$$2,5\text{h} \times 22,60\text{€} = 56,50\text{€}$$

Régularisation trimestrielle au réel et à la minute (factures identiques entre les locataires)

* Par mois pour la Mairie :

4h par mois

4h x 22,60€ = 90,40€

Régularisation trimestrielle au réel et à la minute

BILAN ACTION 1ERES PAGES DU 05 AVRIL 2016 ET PROJETS 2016

Didier CHARVET, adjoint en charge des affaires scolaires, donne le compte rendu de la rencontre du 05 avril 2016, à savoir :

Bilan action 1^{ères} pages 2015 : pour les enfants nés en 2015, un kit lecture a été offert par le département. Sur le secteur, 3 animations ont été faites (à Béný le 9 octobre à 16h30 dans les locaux de l'école maternelle, le 10 octobre à Marboz et le 6 novembre au pôle petite enfance) par Lily LAMY CHAPUIS. Pour information le coût à la charge de la commune s'est élevé à 55,80 €.

Projet 2016 : Une matinée d'animation sera organisée le samedi 15 octobre au pôle petite enfance de Béný à partir de 9 h 30. Le financement sera partagé entre les quatre structures (petite enfance, mairie de Marboz, relais caramel et la commune de Béný).

Ce même jour, il sera proposé une porte ouverte au relais d'assistantes maternelles.

DEVIS

Le conseil municipal décide de retenir les devis de :

- ✓ La menuiserie Jacquet de Béný pour un montant de 828 € TTC correspondant à une application de joints en silicone ou mousse autour des colombages de la mairie, sur le mur de la façade ouest et nord,
- ✓ L'entreprise NEVEU Christian pour un montant de 716.40 € TTC correspondant à l'installation de deux projecteurs à leds : l'un pour l'escalier extérieur de la mairie et l'autre pour l'escalier d'accès au parking Garavand. Ils seront raccordés à la minuterie existante et à un nouveau bouton poussoir dans le local de rez de chaussée. Pour rappel, cette dépense a été inscrite au budget primitif.

CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS DE CUISINE

Brunon BUIRON, Maire-Adjoint aux bâtiments, donne lecture d'une proposition de contrat auprès de l'entreprise CUNY de Bourg-en-Bresse pour un montant de 576 € TTC, pour l'entretien préventif et le dépannage des matériels et équipements suivants :

- ✓ Matériel de laverie : lave-vaisselle
- ✓ Matériel frigorifique : chambre froide, congélateur, armoire positive et armoire MEP,
- ✓ Matériel de cuisson et de préparation : 2 fourneaux gaz, friteuse électrique, étuve

Sont exclues du contrat et donneront lieu à une facturation séparée les interventions dues aux faits suivants tels que l'utilisation anormale ayant entraîné des dégâts ou accidents, négligence, le non-respect des normes d'entretien courant par le client... Pour information, le tarif pour 2016 concernant le dépannage (SAV) s'élève à 72 € TTC de l'heure et un déplacement à 74.40 € TTC.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat d'entretien préventif des équipements et installations de cuisine établi par l'entreprise CUNY de Bourg-en-Bresse (Ain) pour un montant TTC de 576 €, à compter du 1er juin 2016 et pour une durée de trois ans,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat et les documents afférents.

Antoine GROS, délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron et du Solnan donne le compte rendu des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le Solnan en amont de la source au lieu-dit « Montdésert ».

Les travaux :

- ✓ du Sevron ont commencé en fin de semaine 16, mais sont au ralenti à cause des fortes pluies,
- ✓ sur le bief du Blétonnais vont commencer en mai – juin par l'élagage,
- ✓ au Moulin Blanc devraient débuter en juillet,
- ✓ sur le bief du Lignon, l'élagage sera fait en 2017.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

HAISSOR : Les communes de Cormaranche-en-Bugey et Viriat sont venues visiter les logements le 9 avril dernier.

COMMISSION SECURITE : Suite à la visite du 5 avril, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie du bâtiment Garavand a émis un avis favorable pour le fonctionnement de l'établissement de la salle Garavand, la mairie et le restaurant scolaire.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEPARTEMENT : Par arrêté du 23 mars 2016, le Préfet a validé au 1^{er} janvier 2017 la fusion de 7 EPCI dont la communauté de communes du canton de Coligny auprès de Bourg-en-Bresse Agglomération.

ORANGE : Par courrier du 11 avril 2016, orange informe de la suppression de la cabine téléphonique (au village) d'ici le 31 décembre 2017. Aucune communication sur ce poste depuis plusieurs années n'a été enregistré

AMICALE DES DONNEURS DE SANG MARBOZ BENY : Le Maire donne lecture du courrier de la Présidente en date du 28 avril 2016.

RAPPEL DATES :

- ✓ **Samedi 7 mai 2016 à 17 h 30 salle Garavand :** exposé de Monsieur Jean Guillermin retraçant la bataille de Moulin des Ponts (14 juin 1944),
- ✓ **Dimanche 8 mai 2016 à 10h 15 devant la salle Garavand:** Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
- ✓ **Samedi 14 mai 2016 à 14 h au stade :** concours de pétanque organisé par le Rugby Club de Bénny
- ✓ **Vendredi 20 mai 2016 à 20 h 15 dans la cour de l'école :** Concert gratuit des Harmonies de Marboz et Coligny
- ✓ **Samedi 21 mai à 9h,** plantation des massifs par le comité de fleurissement
- ✓ **28 et 29 mai 2016 :** Vogue organisée par le Comité des Fêtes
- ✓ **Samedi 28 mai à 14h :** Course cycliste organisée par le Comité des Fêtes.
- ✓ **Dimanche 29 mai 14 h :** exposition de voitures anciennes

PLUME : Elle a été distribuée le 26 avril 2016.